

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay
Extrait du registre

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250505-DM2025-48-DE
Date de télétransmission : 05/05/2025
Date de réception préfecture : 05/05/2025

**des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2025-48

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis référencé 2025MPT50003 de la société SIGNATURE, pour un montant de 1 175,05€ HT (1 410,06 € TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

D'accepter et signer le devis référencé 2025MPT50003 pour la peinture, la fourniture de panneaux et autre de la voirie « rue du pré carré », pour un montant de 1 175,05€ HT (1 410,06 € TTC) ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'article 231 « immobilisations corporelles en cours », opération 245 « travaux lotissement pré carré ».

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 02 Mai 2025,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.